

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération  
n°84-2021  
Point 4.17.10.5

### Point 4.17.10.5 de l'ordre du jour

**Tarifs 2021-2022 et renouvellement des formations diplômantes de l'IUT Robert Schuman proposées hors SFC**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

**Le 4 mai 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 32 voix pour.**

#### Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2021-2022 et renouvellement des formations diplômantes de l'IUT Robert Schuman proposées hors SFC.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

			Codes APOGEE				Tarifs 2020-2021		Tarifs 2021-2022					
Composante	Diplômes	Droits de base (L ou M)	Diplôme	version	Etape	version	FI droits spécifiques	FC	FI droits spécifiques	FC	Modification de tarif	% hausse FI par rapport à l'année n-1	% hausse FC par rapport à l'année n-1	Remarques / Modifications
<b>Sciences, techniques, santé</b>														
IRS	DU Etudes Technologiques à l'Etranger	L												
IRS	Etudiants étrangers en France		TS01U	501	TS02U1	501	0		0					
IRS	Etudes technologiques à l'étranger		TS01U	501	TS01U1	501	0		0					
IRS	DU Tremplin réussite	L												
IRS	Diplôme		TSRLU	210	TSRLU1	210	0		0					
IRS	Stage de réorientation				TSRMU1		0		0					

<b>Université</b>				
			<b>de Strasbourg</b>	

**Diplôme d'université | DU**

**Diplôme interuniversitaire | DIU**

RENOUVELLEMENT DEMANDÉ POUR : **2021 - 2022**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : [IUT Robert Schuman](#)

Dénomination du DU : [Etudes Technologiques à l'Etranger](#)

Date d'approbation par le Conseil de composante : [23/03/2021](#)

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

[Pas de modifications souhaitées pour 2021/2022](#)

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : [Non concerné](#)

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : [Non concerné](#)

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : [Non concerné](#)

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? [Non](#)

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : /

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : [Non concerné](#)

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	15	/	/
Formation Continue	/	/	/
Taux horaire chargé (52€ à minima)		/	/
DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	/	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	/	Autres recettes *	/
Autres dépenses*	/		
Total des dépenses	/	Total des recettes	/
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		/	

\*A préciser :

Commentaire du résultat :

Non concerné

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Non concerné, il n'y a pas de suivi de cohortes assuré, ni d'évaluation de la formation ou des enseignements

Ci-dessous, un simple bilan des effectifs sur les 7 dernières années

IUT Robert Schuman	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre d'étudiants inscrits en DUETE	10	11	10	6	6	11	15

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	10	/
Formation Continue	/	/
Exonération	/	/
Taux horaire chargé (52€ à minima)		/

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	/	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	/	Autres recettes *	/
Autres dépenses*	/		
Total des dépenses	/	Total des recettes	/
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		/	

\*A préciser

## 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Non concerné

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE : OUI  ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

[Les étudiants peuvent prétendre à la bourse sur critères sociaux du CROUS](#)

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDÉ POUR : **2021 - 2022**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : [IUT Robert Schuman](#)

Dénomination du DU : [Tremplin Réussite](#)

Date d'approbation par le Conseil de composante : [23/03/2021](#)

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

[Pas de modifications souhaitées pour 2021/2022](#)

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : [Non concerné](#)

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : [Non concerné](#)

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : [Non concerné](#)

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? [Non](#)

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : /

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : [Non concerné](#)

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	40	/	40
Formation Continue	/	/	/
Taux horaire chargé (52€ à minima)		58 €	
DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	222*58 = 12 876 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	/	Autres recettes *	/
Autres dépenses*	48*52 € = 2 496 €		
Total des dépenses	15 372 €	Total des recettes	/
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		/	

\*A préciser : 48 heures de responsabilité de diplôme payées par Référentiel

Commentaire du résultat :

Non concerné

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Non concerné, il n'y a pas de suivi de cohortes assuré, ni d'évaluation de la formation ou des enseignements

Ci-dessous, un simple bilan des effectifs sur les 7 dernières années

IUT Robert Schuman	2014/2015 parcours SHS	2015/2016 parcours SHS et Sciences	2016/2017 parcours SHS et Sciences	2017/2018 parcours SHS et Sciences	2018/2019 parcours SHS et Sciences	2019/2020 parcours SHS et Sciences	2020/2021 parcours SHS et Sciences
Nombre d'étudiants inscrits en DU TR	17	43	45	41	29	38	40



## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	40	/
Formation Continue	/	/
Exonération	/	/
Taux horaire chargé (52€ à minima)		58 €

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	222*58 = 12 876 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	/	Autres recettes *	/
Autres dépenses*	48 * 52 € = 2 496 €		
Total des dépenses	15 372 €	Total des recettes	/
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		/	

\*A préciser : 48 heures de responsabilité de diplôme payées par Référentiel

## 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Non concerné

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE : OUI  ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Les étudiants peuvent prétendre à la bourse sur critères sociaux du CROUS